

**Nº 5742<sup>6</sup>**  
**CHAMBRE DES DEPUTES**  
Session ordinaire 2007-2008

---

**PROJET DE LOI**

portant

- a) création de l'Administration de la navigation aérienne
- b) modification de
  - la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;
  - la loi modifiée du 19 mai 1999 ayant pour objet
    - a) de réglementer l'accès au marché de l'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg
    - b) de créer un cadre réglementaire dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, et
    - c) d'instituer une Direction de l'aviation civile;
  - la loi du 26 juillet 2002 sur la police et sur l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg ainsi que sur la construction d'une nouvelle aérogare;
- c) abrogation de la loi modifiée du 26 juillet 1975 portant création de l'administration de l'Aéroport

\* \* \*

**AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT**

(27.11.2007)

Par dépêche du 5 octobre 2007 du Président de la Chambre des députés, le Conseil d'Etat s'est vu soumettre, conformément à l'article 19(2) de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat, à la demande de la Commission des transports, une série d'amendements par rapport au projet de loi sous rubrique.

Le texte des amendements était accompagné d'un commentaire des articles amendés ainsi qu'à titre d'information d'une nouvelle version coordonnée du projet de loi en question.

Les amendements font suite dans une large mesure aux propositions formulées par le Conseil d'Etat dans son avis du 3 juillet 2007, et n'appellent dès lors pas d'observation supplémentaire de sa part. Toutefois, il y a lieu de remplacer à l'article 6, paragraphe 2, deuxième tiret (cf. amendement 1), le chiffre „4“ par le terme „quatre“.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 27 novembre 2007.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Alain MEYER

